

Un plan d'actions
opérationnel

Fiche action

4-1

Œuvrer pour le maintien et le développement d'une offre de soins publique/privée adaptée aux besoins du territoire

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	En complémentarité de l'action de Cœur Essonne Agglomération en matière de prévention/éducation et promotion de la santé, renforcer l'accès territorial aux soins.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic de l'offre de santé publique / privée sur le territoire. • Définir les leviers susceptibles d'être mobilisés pour déployer une politique d'attractivité médicale dans les territoires à faible densité. • Adhérer au réseau des villes santé de l'OMS et/ou à l'association « Élus, Santé Publique et territoires ». • Soutenir les projets d'accès aux soins à rayonnement intercommunal en partenariat avec l'hôpital d'Arpajon.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<p>Il s'agit dans un premier temps d'actualiser le diagnostic santé réalisé par l'ARS en 2016.</p> <p>Ce diagnostic intégrera des données quantitatives et visera à interroger des indicateurs pertinents, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'état de santé de la population ; • l'évaluation et la qualification des besoins ; • l'offre de soins libérale et les niveaux de conventionnement ; • l'offre de soins complémentaire (centres hospitaliers, établissements médico-sociaux...); • l'accessibilité aux services de santé ; • les projets communaux, les atouts et faiblesses du territoire en la matière. <p>Cet état des lieux pourrait être affiné, par une approche plus qualitative (entretiens individuels, rencontres de représentants d'usagers et de partenaires, réunions d'échange et de réflexion, questionnaires en ligne à destination des habitants...).</p> <p>Il permettra de dresser une cartographie de la démographie médicale sur Cœur d'Essonne Agglomération et de définir les leviers potentiels pour une politique partagée d'attractivité, une action publique qui encourage l'installation de médecins sur le territoire.</p> <p>La santé n'étant pas une compétence obligatoire de l'Agglomération, cette réflexion permettra de mieux définir les contours d'une intervention communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le soutien de tout projet d'accès aux soins à rayonnement intercommunal ; • dans l'émergence d'un projet santé alternatif sur le site du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse ; • dans la dynamique du pôle santé de la Métropole du Grand Paris et son cluster Paris Biotech vallée qui s'étend de Villejuif jusqu'à Évry.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Action sociale et petite enfance ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Cohésion sociale » / Pôle Développement social de proximité.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Collectivités, Agence régionale de santé (ARS), professionnels et établissements de santé, réseaux de santé, Assurance maladie, Conseil départemental, région Île-de-France, Hôpital public d'Arpajon et Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse.